

**Compte-rendu audience Rectorat – Organisations Syndicales**  
**Lundi 9 août 2021 à 16h30**

Présent.e-s : Rectorat [Mme MANES-BONISSEAU, Rectrice – M. FONDERFLICK, Secrétaire Général – M. SALLES, IA-DAASEN, Mme BOYER-ROCHE, Directrice de Cabinet] / OS [CFTC, CGTR, FSU, FO, SAIPER, SGEN-CFDT, SNALC, SUD, UNSA]

Propos liminaires de la rectrice : remarque sur des propos écrits dans notre demande, le ton serait exagéré sur le manque de dialogue social. Elle rappelle qu'elle apporte une importance première au dialogue social, et tient à ce qu'il soit respectueux. Les réunions tous les 15 jours sont reconduites pour cette année scolaire.

*Note des OS* : après un courrier des 9 organisations présentes concernant la tenue des instances en présentiel resté sans réponse et une année passée avec un rectorat fermé aux représentants syndicaux, notre ton était uniquement celui adapté au non-dialogue social que nous vivons. Pour rappel, cette audience a été obtenue suite à une interpellation publique.

**Les demandes de l'intersyndicale sont les suivantes : le report de la rentrée des élèves à jeudi et la tenue d'un Conseil de l'Education National.**

Le report de la rentrée pour les élèves, afin de prendre le temps de mettre en place tous les outils nécessaires à l'accueil des élèves et la tenue d'un CEN afin d'avoir autour de la table l'ensemble des acteurs pour échanger sur la situation. Les OS rappellent également que la situation des personnels vulnérables placés en travail à domicile ou en Autorisation Spéciale d'Absence est inchangée et qu'une communication claire doit être apportée aux chefs d'établissements et Inspecteurs de l'Education National afin d'éviter des injonctions de retour sur le terrain.

**Concernant le report de la rentrée** : La rectrice souhaite que toutes les mesures soient mises en place pour que tous les élèves et les enseignants retrouvent le présentiel dès le 16 août, et reprennent du plaisir à venir à l'école. Elle indique aussi qu'il y aura des situations plus compliquées avec des classes fermées, des enseignants absents et des élèves également.

Réponse de OS : si pas de report, donner la possibilité d'échelonner la rentrée sur plusieurs jours dans l'ensemble des établissements. Pas d'opposition de la rectrice qui s'engage à le formuler auprès des cadres ce jeudi en réunion.

**Concernant la tenue d'un CEN** : deux collectivités viennent de se renouveler, il faudra attendre les nouvelles désignations, Mais là aussi pas d'opposition pour cela se fasse rapidement.

Questions des organisations syndicales :

**Des quatre scénarios envisagés dans le protocole, quel est celui retenu pour la rentrée dans l'académie ? Quand cela nous sera-t-il annoncé ?**

La rentrée se fera sur le niveau 2 du protocole. Une circulaire académique, disponible mercredi, explicitera plus en détail l'ensemble des modalités. Concernant le port du masque à l'extérieur, c'est le droit commun qui s'applique : on attend la décision du préfet jeudi.

**Nos écoles et établissements sont des Etablissement Recevant du Public, qui va contrôler le « passe sanitaire » des visiteurs (parents, prestataire extérieur...) ? Les directeurs et directrices d'école, et les personnels des collectivités dans le second degré ? La vaccination sera-t-elle obligatoire pour les enseignants ?**

Les écoles et établissements sont des ERP, mais pas des ERP comme les autres ; ils ne sont ainsi pas soumis à l'interdiction des regroupements de plus de six personnes.

Le « Passe sanitaire » ne s'applique donc pas dans le milieu scolaire et donc pas de vaccination obligatoire pour les différents acteurs et les élèves, ni de contrôle des « passes ». Cependant

l'autorité académique communiquera sur la nécessité de se faire vacciner : élève de 12 à 16 ans (accord d'un seul parent nécessaire) et plus de 16 ans (accord de l'élève suffisant).

**Les personnels de santé et sociaux de l'Education nationale, devront-ils aussi être soumis à l'obligation vaccinale ? Seront-ils des acteurs dans la mise en place des centres de vaccinations ?**

**Pour les élèves vaccinés, qui fait le recensement ? Qui sera chargé du contact tracing renforcé annoncé dans le protocole ?**

La cellule de signalement mise en place depuis le début de la pandémie est maintenue et réactivée dès la rentrée. C'est toujours l'ARS qui pilote le côté médical et tracing. La rectrice indique également que les personnels de santé de l'EN sont aussi soumis à l'obligation vaccinale toutefois dans le doute elle va se renseigner.

Sur la vaccination, l'EN va apporter sa contribution, mais pas avant la semaine du 23, avec les EPLE volontaires, pour installer un espace de vaccination, sous la direction de l'ARS.

**Concernant les moyens : Recrutement via la liste complémentaire ? Allègement des effectifs par classe ? Et comment le réaliser, alors que des postes sont supprimés.**

Des moyens supplémentaires ont aussi été alloués : 40 ETP sous la forme d'Heures Supplémentaires soit 26000 heures, surtout en lycée (général, technologique et professionnel) pour accompagner les élèves de seconde et première (par contre, 35 ETP ont été supprimé l'an dernier...et ce n'était pas des HS) et également 90 ETP AESH (qui avaient déjà été annoncé en fin d'année scolaire dernière dans un cadre qui ne semble pas être lié à la crise sanitaire).

Sur le problème du manque de remplaçants dans le premier degré, on pourra faire le point une fois la rentrée effectuée.

**Pour les stages en Lycée Professionnel : les ERP auront l'obligation du « Passe sanitaire », cela va réduire les possibilités de lieux de stage, en cas de « refus » de la vaccination par des élèves.**

Pas de réponse sur le cas des élèves qui font des stages en entreprise. En attente de précisions sur les consignes à suivre.

**Enseignement duel : présentiel et hybride ?**

Sur la continuité pédagogique, le DAASEN rappelle qu'il ne faut pas faire deux fois le cours, mais accompagner les élèves absents, comme cela s'est toujours fait. On ne peut pas faire du distanciel et du présentiel en même temps. La meilleure solution, ce serait les cours filmés et diffusés en direct, comme certains le font déjà, mais ce n'est pas ce qu'on demande aux enseignants. Cependant, il est important que chaque élève puisse avoir le déroulé du cours s'il est absent. Le DAASEN insiste sur des dispositifs de soutien mal connus et pas suffisamment exploités (école ouverte, stages de réussite...) : c'est précisément ce type de dispositifs qu'il s'agit de renforcer grâce au volet d'HSE qu'a reçu l'académie.

**Alerte sur les transports scolaire au TCO, risque de perturbation de la rentrée**

La rectrice répond qu'elle est au courant de ce préavis de grève et qu'elle va œuvrer pour que la rentrée se passe au mieux pour les élèves dans cette communauté d'agglomérations.

**Qu'est-ce qui est prévu pour les personnels bloqués en métropole parce qu'ils y ont contracté le covid ?**

Les collègues bloqués en métropole parce qu'ils y ont contracté le Covid et qui ne pourront donc pas être présents pour la rentrée, doivent se signaler ; qu'ils soient symptomatiques ou pas, ils sont en arrêt maladie, et leur absence est donc justifiée.